Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° 2022-56

OBJET : **ARRÊTE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION A M. TROMBERT FABRICE, ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de VACHERESSE,

Vu l'arrêté du 27 mai 2020, par lequel il a donné délégation à M. TROMBERT Fabrice, adjoint au maire, dans le domaine de l'urbanisme et des autorisations d'occupations des sols,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article 1er : La délégation donnée à M. TROMBERT Fabrice, adjoint au maire, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à VACHERESSE, le 24 octobre 2022

Le Maire,

MAIRIE de VACHERESSE 74 Hte-Savoie

Ange MEDORI